

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.31 Saint-Denis-sur-Loire

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr



RÈGLEMENT

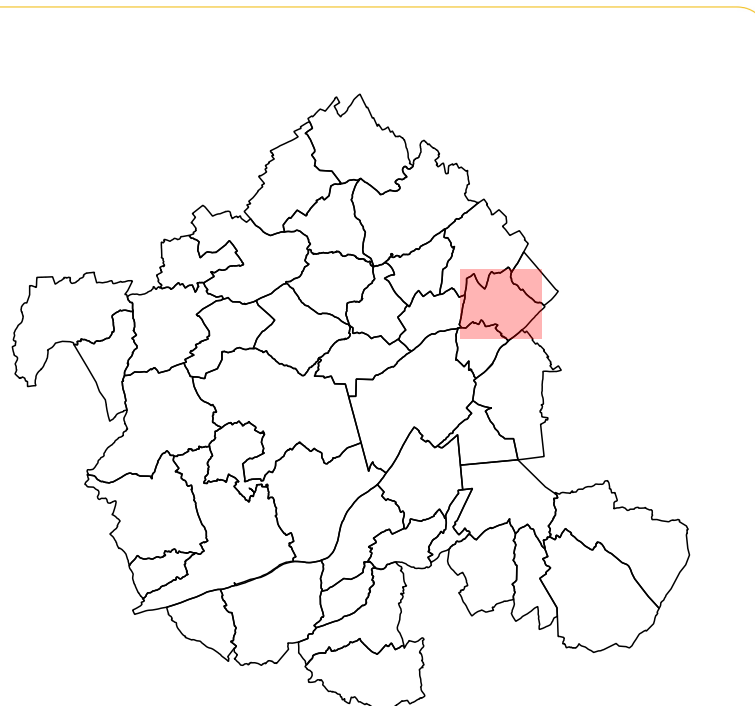
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Saint-Denis-Sur-Loire

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan 1/1 5000ème



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Espiril village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézériès"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipeement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUx : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Espiril village"
- 1AUx : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Vila Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUx : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Avi : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Perimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.0.0 et 3.1.0).

- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Lq, If, Ev-b20)

Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Varèle
- Alignement d'arbres
- Halle
- Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

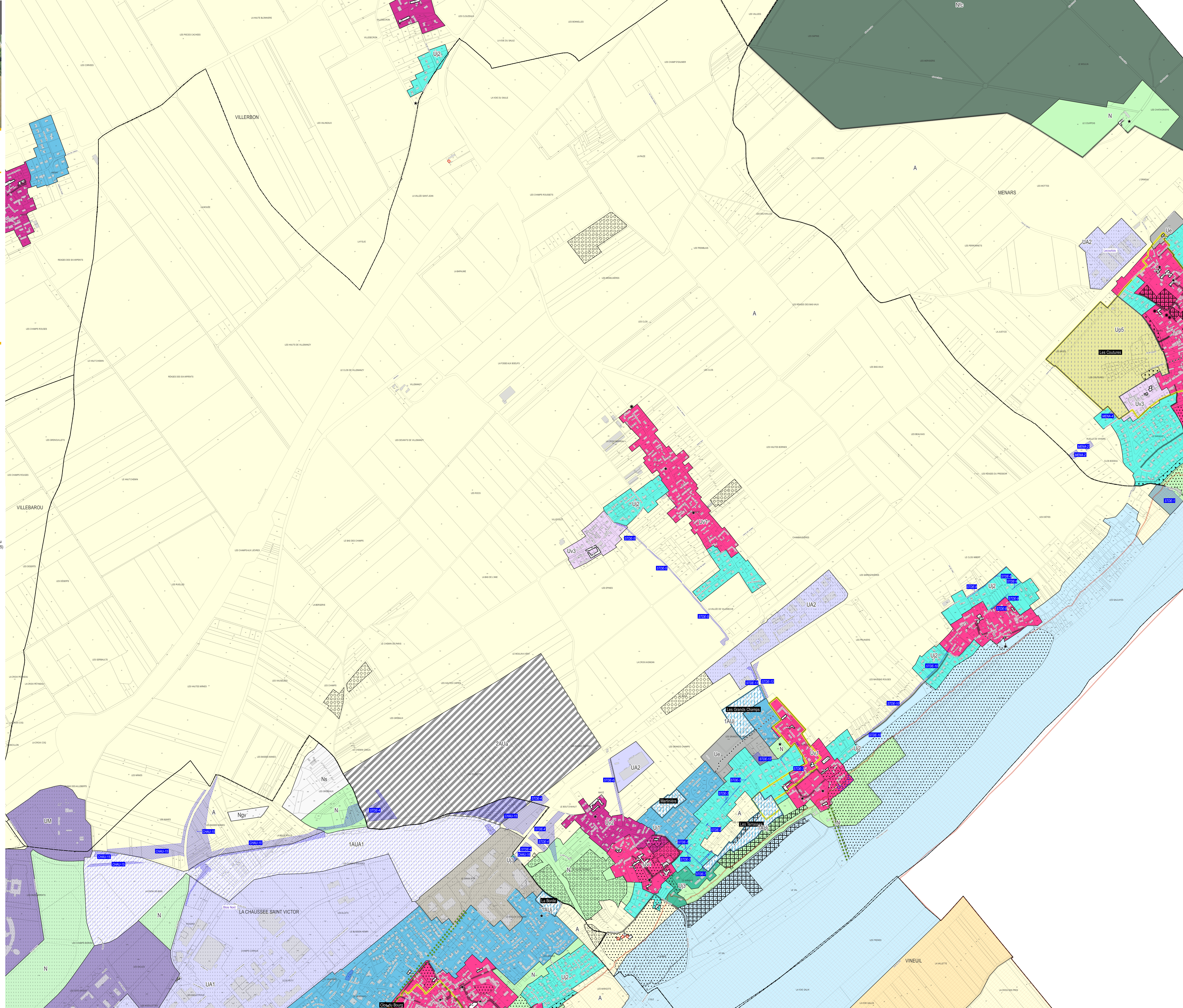
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

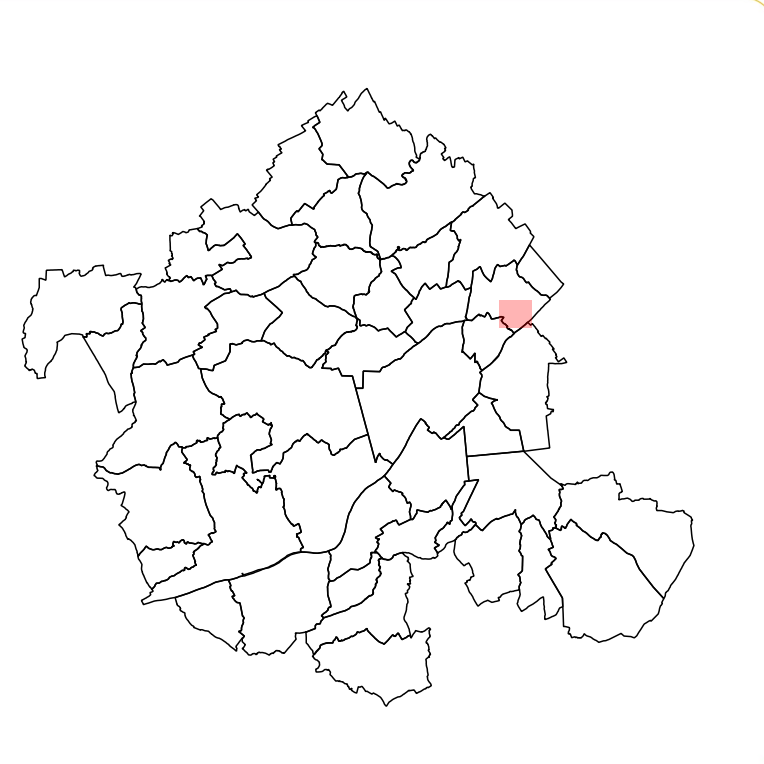
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE 1-2

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan 1/ 2000ème



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en îlots"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj4 : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézénard"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cote"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coulures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AU : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

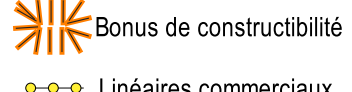
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Air : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Acp : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Noe : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj1
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, Li, Ev-b20)

Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux ou site industriel

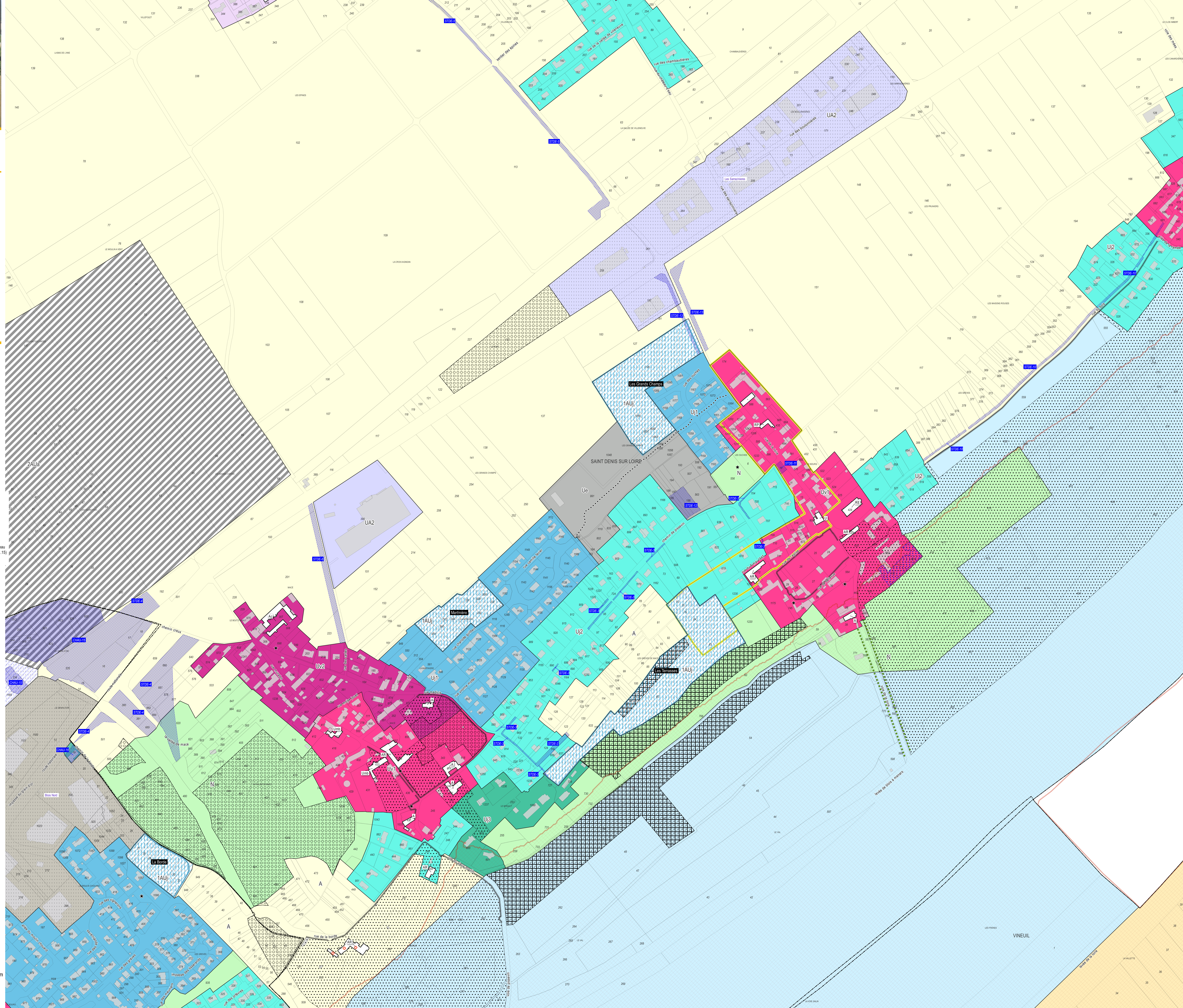
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE 2-2

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan 1/ 2000ème



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézénard"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cône"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipeement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AU : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUAI1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUAI2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abx : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Acs : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modelisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Noe : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, II, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

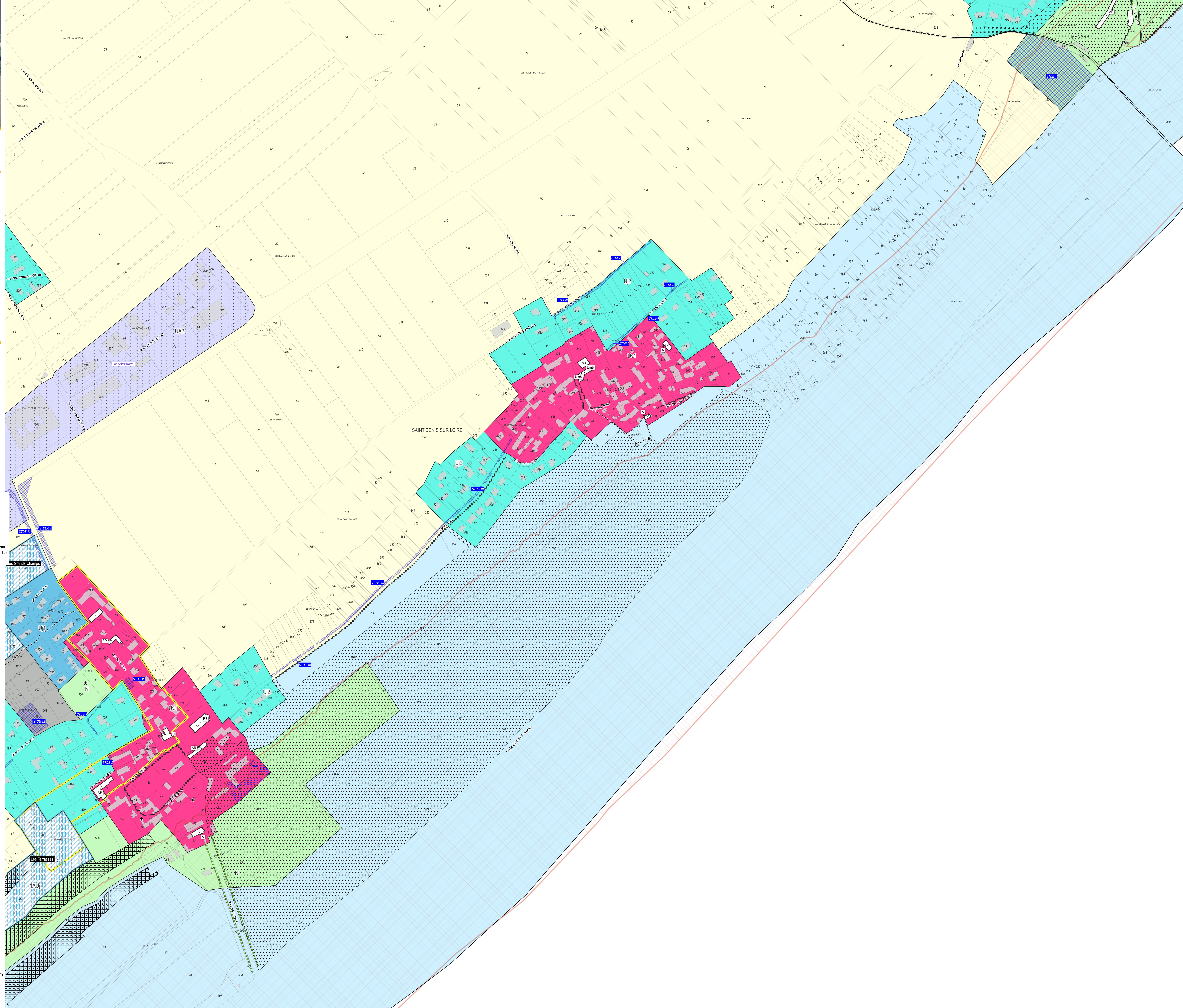


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Création stationnement	Commune	STDE-1	9454
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création de voirie	Commune	STDE-2	487
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	STDE-3	30
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	283
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	26
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	149
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	12
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	94
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	154
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	125
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	56
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-3	23
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviation de la RD 952	Conseil Départemental	STDE-4	7965
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviation de la RD 952	Conseil Départemental	STDE-4	7314
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviation de la RD 952	Conseil Départemental	STDE-4	2025
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviation de la RD 952	Conseil Départemental	STDE-4	667
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviation de la RD 952	Conseil Départemental	STDE-4	1582
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie et aménagement de carrefour	Commune	STDE-5	726
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie et aménagement de carrefour	Commune	STDE-5	845
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie et aménagement de carrefour	Commune	STDE-5	2110
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-6	1948
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	STDE-7	18
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-8	345
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-8	321
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-9	103
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-9	118
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-9	135
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-10	272
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-10	1051
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-10	602
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voirie	Commune	STDE-11	210
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Equipement loisirs / culturel	Commune	STDE-12	1384
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement doux et aménagement paysager	Commune	STDE-13	832
SAINT DENIS SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement doux et aménagement paysager	Commune	STDE-13	1201

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique <i>(et au règlement écrit)</i>	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - L'habitat rural	K0619
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - L'habitat rural	K0347
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - L'habitat rural	K0240,K0241
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - L'habitat rural	K0437
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - Annexe	I0261,I0579
Saint-Denis-sur-Loire	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	I0457
Saint-Denis-sur-Loire	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	I0275
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - Annexe	I0288
Saint-Denis-sur-Loire	RP	Républicaine	I0586
Saint-Denis-sur-Loire	RP	Républicaine	I0586
Saint-Denis-sur-Loire	RE	Religieuse	I0428
Saint-Denis-sur-Loire	U	Urbain - Villa Xxème siècle	K0805
Saint-Denis-sur-Loire	AR	Aristocratique	I0426
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - L'habitat rural	K0038
Saint-Denis-sur-Loire	AR	Aristocratique	K1172
Saint-Denis-sur-Loire	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	K0415
Saint-Denis-sur-Loire	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	K0433
Saint-Denis-sur-Loire	AR	Aristocratique	K0656,K0658
Saint-Denis-sur-Loire	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	A0371,A0370
Saint-Denis-sur-Loire	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	A0383,A0370
Saint-Denis-sur-Loire	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	K0307
Saint-Denis-sur-Loire	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	K0307
Saint-Denis-sur-Loire	AR	Aristocratique	K0294
Saint-Denis-sur-Loire	AR	Aristocratique	K0294
Saint-Denis-sur-Loire	AR	Aristocratique	K0298
Saint-Denis-sur-Loire	A	Agricole - L'habitat rural	K0437

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Éléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Saint-Denis-sur-Loire	piliers, porche	Domaine public	1,377697985	47,62092843
Saint-Denis-sur-Loire	monument aux morts	K0005	1,385051932	47,62559592
Saint-Denis-sur-Loire	lavoir	I0287	1,397466137	47,62944119
Saint-Denis-sur-Loire	line de tour pigeonier - associe a un mur de soutaineme	K0565	1,3874888	47,6238729
Saint-Denis-sur-Loire	puits	K0698	1,37487911	47,62273651
Saint-Denis-sur-Loire	puits	Domaine public	1,386359399	47,62357531
Saint-Denis-sur-Loire	puits	Domaine public	1,377963877	47,62040174
Saint-Denis-sur-Loire	puits	Domaine public	1,379983556	47,63421816
Saint-Denis-sur-Loire	puits	Domaine public	1,378393679	47,63585339